

CONSULAT GÉNÉRAL
DE SUISSE



EN BELGIQUE.

acte

Bruxelles, le 3 de decembre 1893
4



70

L. A. 1

Monsieur le Conseiller fédéral

J'apprends à l'instant que le Gouvernement belge a adressé ces jours-ci aux gouvernements étrangers une note très détaillée, dans laquelle il affirme que plusieurs États ont accueilli très favorablement sa proposition concernant la réunion à Bruxelles des deux bureaux: de celui des tarifs douaniers déjà existant et de celui, à créer, de la Publication des traités, et annonce son intention de faire un premier pas dans cette voie. À cet effet, il demande aux Gouvernements de bien vouloir expédier au Bureau des tarifs douaniers des exemplaires officiels des traités et conventions, afin que la publication en ait lieu par les soins du dit Bureau.

Je suppose que vous avez reçu la note dont il s'agit; t

Monsieur le Conseiller fédéral Lachenal,
Chef du Département des Affaires Étrangères

Berne



s'agit. Si vous ne l'avez pas reçu, c'est
qu'on veut aller de l'avant en cachette de la
Suisse, & nous prendre par surprise.

Il est essentiel, me semble-t-il, de ne pas laisser
accaparer par la Belgique l'œuvre de la publication
des traités, dont la Suisse a l'initiative, — & cela
non seulement au point de vue de l'intérêt matériel &
surtout moral de la Confédération, mais aussi dans
l'intérêt de l'œuvre même, que la réunion projetée
des deux Bureaux mettrait dans une voie mauvaise,
& dénaturerait.

Il me semble qu'il serait urgent de faire sans
retard une démarche quelconque auprès des Gouvernements
étrangers pour leur montrer qu'on ne renonce pas
au projet de convocation d'une Conférence; le
mieux serait de pouvoir procéder tout de suite à cette
convocation; — si trois ou quatre grandes puissances
ont annoncé leur adhésion, il me semble qu'on
pourrait s'avancer sans crainte; les autres suivraient.

Veuillez, Monsieur le Conseiller fédéral, excuser
mon instance; mais vous jugez sans doute
comme moi qu'il serait extrêmement fâcheux de nous
laisser

laisser couper l'herbe sous les pieds par la Belgique, laquelle, à la vérité, est récompensée dans cette affaire comme en d'autres de soin & des sacrifices qu'elle apporte à sa représentation à l'étranger. Je suis trop ami de la Belgique pour ne pas lui souhaiter d'avoir à Bruxelles plus d'un Bureau international, mais celui des Traités doit nous appartenir.

Veuillez, Monsieur le Conseiller fédéral, agréer l'expression de ma haute & respectueuse considération.

Alphonse Rivier.

P. S. Le plus grand secret serait naturellement de rigueur, si le Gouvernement jugeait bon de lancer les convocations, car la Belgique, si elle s'en doutait, se hâterait de prendre les devants.

Alphonse Rivier.